

# COMMUNE DE ROUFFIAC

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux-mille-vingt le 29 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ESTEVENY Clarion, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, COGNE David, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane, TRÉBOSC Michel.

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 25/06/2020

#### Ordre du jour :

1. *Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020*
2. *Vote du compte de gestion commune 2019*
3. *Vote du compte administratif commune 2019*
4. *Affectation des résultats commune 2019*
5. *Vote du budget communal 2020*
6. *Vote des subventions aux associations*
7. *Vote du compte de gestion photovoltaïque 2019*
8. *Vote du compte administratif photovoltaïque 2019*
9. *Affectation des résultats photovoltaïque 2019*
10. *Vote du budget annexe photovoltaïque 2020*
11. *Délégations aux adjoints*
12. *Bilan de l'année scolaire*
13. *Voirie*
14. *Questions diverses*

#### *PRESENTATION ET ELABORATION DU BUDGET*

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 :**

Suite au changement de secrétaire de mairie, le compte rendu sera approuvé au prochain conseil.

### **2. Vote du compte de gestion commune 2019 :**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion 2019 présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

**Le conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

**APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

### **3. Vote du compte administratif commune 2019 :**

Monsieur le maire présente le compte administratif pour l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
<b>Fonctionnement</b>			
DEPENSES		300 798.38 €	300 798.38 €
RECETTES	44 190.93 €	301 380.66 €	345 571,59 €
Solde	<b>44 190,93 €</b>	<b>582,28 €</b>	<b>44 773,21 €</b>
<b>Investissement</b>			
DEPENSES	8 617.58	198 406.67 €	207 024,25 €
RECETTES		152 156.29 €	152 156,29 €
Solde	<b>- 8 617,58 €</b>	<b>- 46 250,38 €</b>	<b>- 54 867,96 €</b>

#### 1- Section de fonctionnement

Dépenses : 300 798,38 €

Recettes : 345 571,59 € (dont 44 190,93 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 44 773,21 €

#### 2- Section d'investissement

Dépenses : 207 024,25 € (dont 8 617,58 € de déficit reporté)

Recettes : 152 156,29 €

soit un résultat de clôture de : - 54 867,96 €

#### 3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 46 458,48 €

Solde des restes à réaliser : 46 458,48 €

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

**Le conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2019, l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 et autorise l'inscription au budget primitif 2020 des reports de crédits d'investissement, soit : Dépenses : 0,00 € -- Recettes : 46 458,48 € et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

### **4. Affectation des résultats commune 2019 :**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 44 190,93 €.

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 44 773,21 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 54 867,96 €

Solde des restes à réaliser : + 46 458,48 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 8 409,48 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **8 409,48 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **+ 36 363,73 €** (44 773,21 € - 8 409,48 €)

Report du résultat en section d'investissement : **- 54 867,96 €**

**Le conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**DECIDE à l'unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 au compte 1068 du budget primitif 2019 pour un montant de **8 409,48 €**.

**DECIDE à l'unanimité** le report du résultat de fonctionnement 2019 au compte 002 du budget primitif 2019 pour un montant de **36 363,73 €**.

**DECIDE à l'unanimité** le report du résultat d'investissement 2019 au compte 001 du budget primitif 2019 pour un montant de - **54 867,96 €**.

## **5. Vote du budget communal 2020 :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2020 pour la commune. Il s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 313 273,73 €                      Recettes : 313 273,73 €

**Investissement :**

Dépenses : 137 360,21 €                      Recettes : 137 360,21 €

**Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes : .....	146 000 €
Le fonds départemental des droits de mutation .....	10 000 €
Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat .....	6 119 €
Fonds de péréquation .....	5 000 €
Dotations de l'état (dont 742).....	68 731 €
Les revenus des immeubles .....	5 500 €
Les ventes de produits et de prestations .....	30 000 €
(Restauration scolaire, mise à disposition du personnel, remboursement de frais...)	
Remboursement du personnel .....	1 700 €
Autres produits	3 860 €
L'excédent de fonctionnement reporté .....	36 363,73 €

**Total des recettes de fonctionnement : ..... 313 273.73 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractère général) .....	74 650 €
Les charges de personnel.....	113 580 €
Les intérêts des emprunts .....	2 645.24 €
Les dépenses de gestion courante .....	35 994 €
L'attribution de compensation .....	67 302.49 €
Les autres dépenses .....	700 €
Virement à la section d'investissement .....	18 402 €

**Total des dépenses de fonctionnement : ..... 313 273.73 €**

**Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

Le FCTVA : .....	3 000 €
Les subventions d'investissement.....	67 008,48 €
La taxe d'aménagement.....	16 291 €
Emprunts .....	24 249,25 €
Virement de la section de fonctionnement .....	18 402 €
Affectation de résultat .....	8 409.48 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 137 360,21 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

Déficit d'investissement.....	54 867.96 €
Les dépenses d'équipement .....	59 900 €
Le remboursement en capital des emprunts .....	22 592. 25 €

**Total des dépenses d'investissement : ..... 137 360.21 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M14,

APRES AVOIR DELIBERE à l'unanimité **ADOpte** le budget primitif 2020 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 313 273,73 €                      Recettes : 313 273,73 €

**Investissement :**

Dépenses : 137 360,21 €                      Recettes : 137 360,21 €

## **6. Vote des subventions des associations :**

Une réflexion sur une éventuelle modification des montants des subventions sera étudiée pour le budget 2021.

## **7. Vote du compte de gestion photovoltaïque 2019 :**

Le Maire soumet à l'approbation le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque 2019 présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

**Le conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

**APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

## **8. Vote du compte administratif photovoltaïque 2019 :**

Monsieur le maire présente le compte administratif pour l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
Fonctionnement			
DEPENSES		4 636,47 €	4 636,47 €
RECETTES	962,98	6 438,98 €	7 401,96 €
Solde		<b>1 802,51 €</b>	<b>2 765,49 €</b>
Investissement			
DEPENSES		21 051,99 €	21 051,99 €
RECETTES	18 845,23	5 380,95 €	24 226,18 €
Solde		<b>- 15 671,04 €</b>	<b>3 174,19 €</b>

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 4 636,47 €

Recettes : 7 401,96 € (dont 962,98 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 2 765,49 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 21 051,99 €

Recettes : 24 226,18 € (dont 18 845,23 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 3 174,19 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

**Le conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2019, l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

## **9. Affectation des résultats photovoltaïque 2019 :**

Pas d'affectation sur le budget annexe photovoltaïque

## **10. Vote du budget annexe photovoltaïque 2020 :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe photovoltaïque 2020 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 8 913.54 €                      Recettes : 8 913.54 €

### **Investissement :**

Dépenses : 8 571.71 €                      Recettes : 8 571.71 €

### **Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

Les ventes de produits finis et intermédiaires	5 000.00 €
Produits financiers	177.05 €
Quote-part sur subventions	971.00 €
L'excédent de fonctionnement reporté	2 765.49 €

**Total des recettes de fonctionnement : 8 913.54 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractère général)	2 513.54 €
Les intérêts des emprunts	600.00 €
Dotations aux amortissements	4 000.00 €
Dépenses imprévues	300.00 €
Charges exceptionnelles	1 500.00 €

**Total des dépenses de fonctionnement : 8 913.54 €**

### **Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

Amortissement des immobilisations	4 000.00 €
Capital emprunt transféré	1 397.52 €
Excédent de résultat reporté	3 174.19 €

**Total des recettes d'investissement : 8 571.71 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

Les dépenses d'équipement	3 600.71 €
Quote-part sur subventions	971.00 €
Le remboursement en capital des emprunts	4 000.00 €

**Total des dépenses d'investissement : 8 571.71 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M14,

APRES AVOIR DELIBERE

**ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2020 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 8 913.54 €                      Recettes : 8 913.54 €

## **Investissement :**

Dépenses : 8 571.71 €

Recettes : 8 571.71 €

## **11. Délégations aux adjoints :**

M. le Maire propose un arrêté pour donner délégations des fonctions d'Officier d'Etat Civil auprès des deux adjoints au Maire. Les adjoints sont autorisés à signer tous les documents et pièces budgétaires et administratives. Ils ont délégation pour traiter tous les problèmes de voirie.

## **12. Bilan de l'année scolaire :**

Suite à la pandémie du COVID 19, la reprise de l'activité scolaire a été difficile en raison des contraintes sanitaires (distanciation, port du masque, lavage des mains, accueil des enfants par petits groupes, ...).

Grâce à l'implication des ATSEM, des agents communaux et de bénévoles, les enfants ont pu être accueillis à partir du 11 mai. Cette reprise a généré certaines contraintes et occasionné des dépenses supplémentaires non prévu mais nécessaire pour accueillir un maximum d'enfants dans ce contexte particulier.

Mme EBERWEIN (IEN) à indiquer à M. le Maire qu'elle était consciente, reconnaissante de l'investissement de la municipalité et de ces agents durant cette période difficile.

La fin de l'année scolaire est maintenue au vendredi 3 juillet.

Mme Claire PIERRE, professeur des écoles à Rouffiac depuis 9 ans à décider de changer d'école pour la rentrée 2020. Les 3 postes enseignants sont maintenus à la rentrée de septembre.

L'association des parents d'élèves offrira le jeudi 2 juillet un goûter aux enfants (sachets individuel) et à partir de 18h le pot de l'amitié pour clôturer cette année scolaire.

## **13. Voirie :**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la réfection du chemin des Cussacs pour un montant de 8 393.88 TTC.

## **14. Questions diverses :**

- Salle des fêtes : la location est possible à partir du 10 juillet uniquement pour les résident de la commune sous certaines conditions (interdiction de danser, 1m de distanciation, port du masque, repas possible avec 10 personne maxi par table et espacement de celle-ci). Le conseil valide la location sous condition de signature du décret N° du 2020-663 du 31 mai 2020.
- American Day : Le bureau de l'association de l'American Day attend les directives du 10 juillet pour décider s'ils peuvent organiser l'évènement. Dans le cas où le dossier serait déposé en mairie, cette dernière devra statuer.

*Fin de séance : 23h10*